

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapport de présentation

Table des matières

BUDGET PRINCIPAL.....	4
1. FONCTIONNEMENT	4
2. INVESTISSEMENT.....	8
3. RESULTATS	10
 BUDGET CAMPING (BUDGET M4)	12
 BUDGET PARKING (BUDGET M4).....	12
 BUDGET CUISINE CENTRALE (BUDGET M4)	13
 BUDGET LOTISSEMENTS (BUDGET M57)	13
 BUDGET MUSÉES (BUDGET M57).....	14
 <u>BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES (BUDGET M4)</u>	14

Propos introductifs

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

La ville de Castres a fait le choix d'anticiper cette date afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette règlementaire, gestion des flux avec la DGFIP, intégration des annexes du budget vert avec la cotation de l'axe 1, ...).

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pour rappel, le CFU retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- l'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre ;
- la journée comptable du 31/12 est prolongée, normalement, jusqu'au 31/01 de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31/12 de l'exercice considéré.

Hormis ces modalités et la production unique d'un document, nécessitant un renforcement de la coopération avec la DGFIP, le CFU retrace, comme précédemment le compte administratif, l'ensemble des opérations comptables et financières de l'exercice concerné.

Il doit être présenté au Conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'ancien Compte administratif, c'est-à-dire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Une fois le compte financier unique voté, le conseil municipal votera une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget supplémentaire 2026.

Cette note de présentation du compte financier unique 2025 répond aux obligations faites par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales de produire une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

BUDGET PRINCIPAL

Rappel, le budget primitif 2025 a été adopté par délibération n° 2025 - 031 du conseil municipal en date du 7 avril 2025.

Le budget a fait l'objet de deux décisions modificatives en date du 24 juin 2025 (délibération 2025 - 061) et du 9 décembre 2025 (délibération 2025 – 116).

1. FONCTIONNEMENT

L'année 2025 fait apparaître un excédent brut de fonctionnement (hors résultats financiers et exceptionnels) de 9,975 millions d'€ avant affectation des résultats contre 10,648 millions d'€ en 2024 soit une diminution de l'ordre de 6%.

a) En dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 se présentent de la façon suivante :

Mouvements réels en euros	CA 2024	Alloué 2025 (BP + DM)	CFU 2025	Taux de réal. CFU 2025/ Alloué 2025	Evol.CFU 2025/CA 2024
011 Charges à caractère général	13 647 606,86	16 175 547,17	14 560 688,60	90,02%	6,69%
012 Charges de personnel	32 624 234,52	33 187 500,00	32 386 411,00	97,59%	-0.73%
014 Atténuation de produits	0,00	432,00	216,00	50,00%	n.s.
65 Autres charges de gestion courante	7 913 645,69	8 453 988,88	8 393 413,42	99,28%	6,06%
66 Charges financières	2 646 162,12	2 434 261,02	2 336 270,42	95,97%	-11,71%
67 Charges exceptionnelles	5 336,37	20 490,00	12 013,92	58,63%	125,13%
68 Dotations provisions	0	10 000,00	0	n.s.	n.s.
TOTAL	56 836 985,56	60 282 219,07	57 689 013,36	95,7%	1,5%

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement se composent pour l'essentiel des :

- Dépenses de personnel (chap.012) : ces crédits représentent la part la plus importante des dépenses réelles de la section de fonctionnement soit 56,1% (32 386 411 €) contre 57,4% en 2024.

- Charges à caractère général (chap.011) : +6.7% de dépenses par rapport à 2024.

Les 10 comptes de dépenses les plus importants (soit 60% des dépenses du chapitre 011) et leurs évolutions sont les suivants :

Postes de dépenses	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart 2025/2024
Energie - Electricité	2 357 345,08	2 293 733,32	2 092 294,10	-201 439 €
Divers	1 672 611,36	1 325 912,11	1 312 910,87	-13 001 €
Remboursements de frais aux BA et régies	1 110 280,00	880 346,23	1 245 980,53	365 634 €
Frais de nettoyage des locaux	955 755,62	960 338,06	1 056 715,79	96 378 €
Autres matières et fournitures	936 774,07	803 292,05	839 370,82	36 079 €
Voiries	565 619,15	640 708,36	692 641,55	51 933 €
Contrats de prestations de services	111 393,20	85 175,38	616 492,04	531 317 €
Maintenance	438 347,61	495 719,86	482 054,12	-13 666 €
Autres frais divers	434 882,14	436 151,45	441 722,31	5 571 €
Total	8 583 008 €	7 921 377 €	8 780 182 €	858 805 €

L'augmentation la plus importante sur les contrats de prestations de services est due aux contrats avec la régie Castres -Évènements.

- Autres dépenses de gestion courante : 8 393 413,42 € soit 6.1% (+479 767,73€) de dépenses supplémentaires par rapport à 2024, dont 301 516,78€ de subventions complémentaires pour le budget Musées.

- Intérêts des emprunts (chap. 66) : 2 336 270,42 €, soit 4 % des dépenses (en baisse de 309 891.7€ par rapport à 2024).

- Autres dépenses :

- Chapitre 67 : 12 013€, correspondent aux titres annulés sur les exercices antérieurs.

- > Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent :

- Les opérations de cession pour 396 201.07€ : il s'agit de la valeur nette comptable des biens cédés (valeur initiale des biens diminuée des amortissements pratiqués au 31/12 de l'année de cessions) ; ces écritures viennent neutraliser la recette perçue au compte 775.
- Les dotations aux amortissements des biens pour un montant de 2 816 646,54€ contre 2 527 399,88€ en 2024, soit +11%. Ces dépenses constituent l'essentiel des dépenses d'ordre dont le montant total s'élève 3 319 324,59 €. (Il est rappelé que dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57, la comptabilisation des amortissements des immobilisations se fait à la date de la mise en service et donc au prorata temporis).

b) En recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprises des résultats 2024) réalisées en 2025 se présentent de la façon suivante :

Mouvements réels en euros	CA 2024	Alloué 2025 (BP + DM)	CFU 2025	Taux de réal. CFU 2025/ Alloué 2025	Evol.CFU 2025/CA 2024
013 Atténuations de charges	(	91 300,00	100 243,59	109 ,8%	18,04%
70 Produits des services, du domaine	4 767 563,96	4 816 047,66	4 603 995,40	95,6%	-3,43%
73 Impôts et taxes	11 061 667,39	11 051 996,04	11 023 556,52	99,74%	-0,34%
731 Fiscalité locale	34 368 069,80	34 771 863,00	34 898 394,01	100,36%	1,54%
74 Dotations et participations	13 789 042,44	14 287 368,70	14 287 368,70	101,21%	3,61%
75 Autres produits de gestion courante	724 518,47	415 516,64	400 787,85	96,46%	-44,68%
76 Produits financiers	42 746,65	42 747 12	42 745,42	100%	0,0%.
77 Produits exceptionnels (cessions...)	1 203 729,97	0,00	560 104,37	n.s.	-53,47%
78 Reprise provisions	0,00	10 000,00	0,00	n.s.	n.s.
TOTAL	66 079 647,72	65 315 760,27	65 917 195,86	100,92%	-0,25%

Les recettes réelles de la section de fonctionnement se composent pour l'essentiel des :

- Impôts et taxes (chap. 73) et de la fiscalité locale (731) : 45 921 950,53€, soit 69,7 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 464 597 € au titre de la taxe d'habitation des résidences secondaires, 34 581 437 € au titre de la taxe sur le foncier bâti et 296 201 € au titre de la taxe sur le foncier non-bâti, ainsi que 1 357 653 € au titre des droits de mutation (-13 284 € par rapport à 2023).

- Dotations de l'Etat, subventions et participations (chap. 74) : 14 287 368,70 €, soit 21,7 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 8 606 270 € au titre de la DGF (+2,4% par rapport à 2024 soit +199k€) et +120k€ de recettes de compensation au titre des exonérations des taxes foncières soit 2 082 930€. Après une baisse en 2024, le chapitre 74 est revenu au niveau de 2023.

- Produits du domaine et autres produits de gestion courante : 4 603 995,40 € soit -3,43% par rapport à 2024 (chap. 70) correspondant pour l'essentiel aux recettes des crèches, cantines, centres de loisirs, écoles d'art ainsi qu'au produit des loyers et des locations de salle. Baisse plus importante au niveau du chapitre 75, -323k€ essentiellement due à la fin de convention d'actions de soutien financier (-70k€ convention ALCOME sur la réduction des mégots dans les espaces publics) ainsi qu'à la baisse des recettes des régies communication et coche d'eau (-80k€) affectées à la régie Castres-Évènements en direct.

- Produits exceptionnels (chap. 77) : 560 104,37€, (soit – 643k€ de recettes par rapport à 2024) dont la quasi intégralité au titre des cessions.

Concernant les recettes d'ordre leur montant s'élève à 49 392,08 €.

2. INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution de la section d'investissement présente un déficit de 11 240 354.45 millions d'euros.

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

a) En dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement (hors reprises des résultats 2024) réalisées en 2025 se présentent de la façon suivante :

Mouvements réels en € T.T.C.	CA 2024	Alloué 2025	CFU 2025	Restes à réaliser
10 Dotations, fonds divers, réserves	100 000,00	1 000,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	403 168,62	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes	6 780 624,37	7 302 172,00	7 299 628,85	0,00
20 Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	208 938,50	907 807,29	330 551,99	389 315,55
204 Subventions d'équipement versées	679 092,31	1 039 956,18	530 890,19	38 932,00
21 Immobilisations corporelles (acquisitions)	3 621 144,73	6 424 712,35	3 182 058,77	2 690 133,22
23 Immobilisations en cours (travaux)	5 965 587,47	10 385 185,59	5 610 319,20	2 650 516,07
27 Autres immobilisations financières	769 490,14	612 956,95	612 445,46	45,36
458 Travaux pour compte de tiers	22 787,10	95 913,60	2 563,20	59 913,60
TOTAL	18 550 833,24	29 479 076,13	17 568 457,66	6 291 810,13

Les principales opérations réalisées en 2025 se répartissent de la façon suivante :

Montants en € T.T.C.	Réalisé 2025	Restes à inscrire
Autorisations de programme		
Voie cyclable François Mitterrand - AP 2016-001	58 511,24	874 190,77
Réhabilitation piste athlétisme Travet AP 2021-001	2 190,00	1 522 810,00
Aménagement cyclable chemin du Salinal AP 2024-002	0,00	1 368 150,00
Travaux église Saint Benoît - AP 2018-002	418 906,29	3 236 747,34
Doublement Pont des Soldats - AP 2018-001	1 106 488,17	906 543,00
Voie verte Siala/collège - AP 2021-002	21 242,06	98 982,55
Opération ANRU Laden - AP 2022-001	422 405,99	11 517 133,07
Rénovation Ecole Jacques Prévert - AP 2022-002	311 723,33	37 969,66
Rénovation rue d'Empare – Vittoz AP 2023-001	88 033,71	730 581,97
Rénovation clocher St Jean St Louis – AP 2023-002	17 616,72	11 439,71
Rénovation rue Henri IV - AP 2024-001	337 215,22	80 433,29
TOTAL	2 783 932,73	20 347 011,70

Montants dépenses chapitres 20-21 et 23 par services hors AP	2025
Secrétariat général- archives	20 557
Cimetière	120 452
Petite enfance - enfance jeunesse et éducation	168 863
Parc auto / poudrerie	467 168
Système d'Information	343 887
Sécurité règlementaire	69 728
Affaires juridiques	69 325
Culture - Événements	89 773
Sports	555 372
Communication	5 220
Commande publique	51 132
Urbanisme	0
Maintenance des Bâtiments - PERFENER	1 640 531
QEP (Espaces publics)	2 757 547
Total	6 359 555

Les dépenses ci-dessus (non suivies en autorisation de programme (AP)) ont consisté dans les programmes d'entretien et d'équipement de tous les secteurs du patrimoine communal (voirie, scolaire, culture, sports...) ainsi qu'au renouvellement du matériel et du mobilier.

Les subventions d'équipements versées :

Les fonds de concours accordés en 2025 se sont élevés à 530 890,19€, répartis comme suit :

	MONTANTS VERSES
Bassin d'orage -convention SPL	301 101,15
Remboursement CACM investissements informatique	141 890,48
Subvention d'équipement installation chauffage Camping Gourjade	42 000,00
Subvention Golf achat tracteur	29 000,00
Opération investissement du SDET	11 398,56
Subvention restauration façades	5 500,00

b) En recettes :

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2025 se présentent de la façon suivante :

Mouvements réels En euros T.T.C.	CA 2024	Alloué 2025	CFU 2025	Restes à réaliser
10 Dotations, fonds divers, réserves (hors affectation)	1 248 696,33	1 788 126,24	1 836 238,39	0,00
1068 (affectation n-1)	3 196 142,39	7 432 984,06	7 432 984,06	0,00

13 Subventions d'investissement	1 667 979,89	4 045 162,93	1 547 325,45	1 892 068,25
16 Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	16 686 367,22	6 261 311,10	6 000 000,00
024 Produits des cessions	1 153 950,00	2 182 713,00	0	1 153 950,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 766,68	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	189,49	0,00
27 Autres immobilisations financières	263 090,82	278 590,82	15 500,00	294 500,00
458 Travaux pour compte de tiers	449 058,20	449 058,20	0,00	59 913,60
TOTAL	9 758 167,27	32 863 002,46	17 095 316,36	10 214 930,34

Les dépenses d'investissement sont financées essentiellement par l'autofinancement, l'emprunt (6 261 311,10€), le fonds de compensation de la TVA perçu au titre des travaux réalisés en 2023 (1 644 964,96 €), ainsi que les subventions d'équipement (1 547 325,45 €) et la taxe d'aménagement (191 273,43 €, +33,61% par rapport à 2024 soit +48k€).

3. RESULTATS

a) Fonctionnement

Opérations réelles :

Dépenses : 57 689 013,36 €

Recettes : 65 917 195,86 €

Le solde des opérations réelles de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève à 8 228 182,50 €.

Opérations d'ordre :

Dépenses : 3 319 324,59 €

Recettes : 49 392,08 €

Le solde des opérations d'ordre s'élève donc à – 3 269 932,51 €.

Le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève donc à 4 958 249,99 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

$$\begin{aligned}
 &\text{Résultat 2025 : } 4\,958\,249,99 \text{ €} \\
 &+ \text{ Reprise de l'excédent 2024 : } 2\,789\,309,48 \text{ €} \\
 &= \text{Excédent global de fonctionnement : } \underline{\underline{7\,747\,559,47 \text{ €}}}
 \end{aligned}$$

b) Investissement

Opérations réelles :

Dépenses : 17 568 457,66 €

Recettes : 17 095 316,36 €

Le solde des opérations réelles de la section d'investissement avant reprise des résultats N-1 présente un déficit de 473 141,30 €

Opérations d'ordre :

Dépenses : 1 112 597,03 €

Recettes : 4 382 529,54 €

Le solde des opérations d'ordre s'élève donc à 3 269 932,51 €.

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève donc à 2 796 791,21 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

Résultat 2025 : 2 796 791,21 €

- Reprise du déficit 2024 : - 11 240 354,45 €

= Déficit global d'investissement : 8 443 563,24 €

Ce déficit sera équilibré au budget supplémentaire 2026 par :

- Le solde des restes à réaliser 2025 :

Dépenses : 6 291 810,13 €

Recettes : 10 214 930,34 €

Solde : 3 923 120,21 €

- L'affectation de 4 520 443,03 € sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement.

Le solde de fonctionnement après affectation, soit 3 227 116,44 €, sera repris au budget supplémentaire 2026 au titre de l'excédent réel de fonctionnement.

c) Résultat cumulé

Le résultat global de l'exercice 2025 après reprise des résultats antérieurs (et avant affectation) se présente donc de la façon suivante :

Excédent global de fonctionnement : 7 747 559,47€

- Déficit global d'investissement : 8 443 563,24 €

= Déficit global de 696 003,77 €

BUDGET CAMPING (budget M4)

Le budget annexe du Camping est maintenu afin de retracer les relations financières avec le fermier, ainsi que les travaux d'améliorations des infrastructures à charge de la Ville, sans participation du budget principal.

L'année 2025 a été marquée par le remplacement du système de chauffage de l'eau chaude sanitaire qui a entraîné des dépenses d'investissements plus importantes que sur les exercices précédents en grande partie financé par une subvention exceptionnelle d'investissement du budget principal de la Ville.

Le résultat cumulé des opérations réelles et des opérations d'ordre se présente de la façon suivante :

Tous mouvements En euros H.T.	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 628,56	46 431,74	51 060,30
Recettes	14 000,87	51 371,93	65 372,80
Résultat de l'exercice	9 372,31	4 940,19	14 312,50
Résultats N-1	23 030,57	8 498,93	31 529,50
Résultat global	32 402,88	13 439,12	45 842,00

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 45 842 €.

NB : pas de restes à réaliser.

BUDGET PARKING (budget M4)

Ce budget annexe retrace les charges et produits liés à l'exploitation en régie des parkings en ouvrage Soult et Cordeliers, ainsi que du garage collectif Croix de Fournès.

Une subvention du budget principal (200k€) permet de compenser l'annuité de la dette contractée pour la réalisation et l'entretien des ouvrages, ainsi que le déficit d'exploitation des parkings repris en gestion.

Le résultat cumulé des opérations réelles et des opérations d'ordre se présente de la façon suivante :

Tous mouvements en euros H.T.	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	270 954,67	161 044,11	431 998,78
Recettes	318 490,96	142 560,50	461 051,46
Résultat de l'exercice	47 536,29	-18 483,61	29 52,68
Résultats N-1	12 396,49	-42 063,10	-29 666,61
Résultat global	59 932,78	-60 546,71	-613,93

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit global de 613,93 €.

Pas de restes à réaliser.

Au budget 2025, il conviendra donc d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit global d'investissement (59 932,78 €).

BUDGET CUISINE CENTRALE (budget M4)

Depuis 2002, ce budget annexe regroupe les dépenses et les recettes liées à la restauration scolaire, au portage de repas et à la restauration du 3^{ème} âge.

Le résultat cumulé des opérations réelles et des opérations d'ordre se présente de la façon suivante :

Tous mouvements En euros H.T.	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 751 495,47	104 799,51	2 856 294,98
Recettes	2 894 462,28	108 881,53	3 003 343,81
Résultat de l'exercice	142 966,81	4 082,02	147 048,83
Résultats N-1	124 240,01	21 075,97	145 315,98
Résultat global	267 206,82	25 157,99	292 364,81

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 292 364,81 €.

NB : pas de restes à réaliser.

BUDGET LOTISSEMENTS (Budget M57)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce budget annexe regroupe les lotissements des Terrasses du Lézert, de Crabié et du chemin de Causse.

Le résultat cumulé des opérations réelles et des opérations d'ordre se présente de la façon suivante :

Tous mouvements En euros H.T.	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	286 748,05	279 330,93	563 227,34
Recettes	286 748,05	277 163,67	554 546,33
Résultat de l'exercice	0,00	- 2 167,26	- 2 167,26
Résultats N-1	-94,00	- 277 163,67	- 277 257,67
Résultat global	-94,00	- 279 330,93	- 279 424,93

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit global de 279 424,93 €, la contrepartie financière de ces résultats étant constituée par la valeur du stock des terrains aménagés à céder.

NB : pas de restes à réaliser.

BUDGET MUSÉES (Budget M57)

Ce budget comptabilise les investissements et le fonctionnement du Musée Goya et du Centre National et Musée Jean Jaurès.

Le résultat cumulé des opérations réelles et des opérations d'ordre se présente de la façon suivante :

Tous mouvements En euros T.T.C.	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 566 881,74	457 626,21	2 024 507,95
Recettes	1 651 698,02	972 286,53	2 623 984,55
Résultat de l'exercice	84 816,28	514 660,32	599 476,60
Résultats N-1	- 163 561,11	- 1 092 580,23	- 1 256 141,34
Résultat global	- 78 744,83	- 577 919,91	- 656 664,74

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit global de 656 664,74 €.

Le montant des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2025, s'établit à :

- Dépenses : 12 304,86 €
- Recettes : 2 238,00 €

BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES (budget M4)

Ce budget comptabilise les produits et les charges des locations de locaux professionnels dont ceux, au sein du carré Gambetta, loués au C.H.I.C. et affectés au pôle médical de centre-ville.

Le résultat cumulé des opérations réelles et des opérations d'ordre se présente de la façon suivante :

Tous mouvements En euros H.T.	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	163 678,45	247 711,42	411 389,87
Recettes	306 104,16	87 632,37	393 736,53
Résultat de l'exercice	142 425,71	-160 079,05	-17 653,34
Résultats N-1	517 178,92	-18 565,37	498 613,55
Résultat global	659 604,63	-178 644,42	480 960,21

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées de charges financières (intérêts des emprunts – 89,5k€) et de dotations aux amortissements (69k€).

Les dépenses d'investissement correspondent à l'intégration du local situé au 19 rue Frédéric Thomas à CASTRES (fin du portage avec l'EPF et transfert du BP au BA Locations immobilières).

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 480 960,21 €.

NB : pas de restes à réaliser.

Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement soit 178 644,42€.